RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1 AOÛT 2025

CONJONCTION

Société par actions simplifiée au capital de 60 480 euros

Siège social : 170 Route des Randonneurs - 43200 ARAULES

931 65 3810 RCS LE PUY-EN-VELAY

L'an deux mille vingt-cinq, Le premier août, À quinze heures,

Les associés de la société CONJONCTION se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au domicile du Président, [redacted] sur convocation du Président.

FEUILLE DE PRÉSENCE

Sont présents :

- **Monsieur Emmanuel GROUSSET**, né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] propriétaire de **5 948 actions**
- **Madame Jerenise GROUSSET**, née GONZALEZ GARZA le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] propriétaire de **100 actions**

Total des actions présentes ou représentées : 6 048 actions sur 6 048 actions composant le capital social.

Les associés présents représentent donc l'intégralité du capital social et des droits de vote.

COMPOSITION DU BUREAU

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel GROUSSET, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Jerenise GROUSSET est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social
2. Modification corrélative des statuts (articles 4 et 6)
3. Approbation des statuts modifiés dans leur intégralité
4. Pouvoirs pour formalités

DOCUMENTS MIS À DISPOSITION

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts actuels de la Société
- Le projet de statuts modifiés
- Le contrat de domiciliation conclu avec la société LES TRICOLORES pour le nouveau siège social
- Le texte du projet de résolutions
- Les documents relatifs à l'évolution du groupe (changement de dénomination de WITS PERFORMANCES en SUCS'ESS, création de la nouvelle WITS PERFORMANCES)

Le Président déclare que tous les documents et informations prévus par la loi et les statuts ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

DISCUSSION ET DÉLIBÉRATIONS

Le Président expose les motifs du transfert de siège social et de la mise à jour des statuts :

1. Concernant le transfert de siège social : La Société souhaite transférer son siège social de la Haute-Loire vers le Rhône, et plus précisément à LYON, afin de bénéficier d'une meilleure visibilité commerciale et d'un environnement économique plus dynamique pour le développement de ses activités. Ce transfert permettra également de se rapprocher de partenaires stratégiques et de faciliter l'accès à de nouveaux marchés.

Un contrat de domiciliation a été conclu le 30 juillet 2025 avec la société LES TRICOLORES, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 849 409 313, domiciliataire agréé sous le numéro DOMM2021044, pour l'établissement du nouveau siège social au 254 Rue Vendôme, 69003 LYON.

2. Concernant la mise à jour de l'article 6 des statuts : Le Président rappelle que depuis la constitution de la Société, la structure du groupe a évolué :

- La société WITS PERFORMANCES apportée lors de la constitution est devenue SUCS'ESS le 8 août 2024
- Une nouvelle société WITS PERFORMANCES a été créée le 17 octobre 2024 Il convient de clarifier cette situation dans les statuts pour éviter toute confusion.

Après discussion, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu l'exposé du Président et pris connaissance du contrat de domiciliation, décide de transférer le siège social de la Société :

- **Ancienne adresse** : 170 Route des Randonneurs - 43200 ARAULES
- **Nouvelle adresse** : 254 Rue Vendôme - 69003 LYON

Ce transfert prendra effet à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que ce transfert entraîne le changement du ressort du tribunal de commerce compétent, qui sera désormais le Tribunal de Commerce de LYON, ainsi que le changement du greffe d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, la Société devant être radiée du RCS du PUY-EN-VELAY et nouvellement immatriculée au RCS de LYON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Modification corrélative des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les statuts comme suit :

1. Article 4 - Siège social

Ancienne rédaction : "Le siège social est fixé : 170 Route des Randonneurs 43200 ARAULES."

Nouvelle rédaction : "Le siège social est fixé : 254 Rue Vendôme - 69003 LYON."

2. Article 6 - Apports

L'Assemblée Générale prend acte de la nécessité de mettre à jour l'article 6 pour refléter l'évolution du groupe depuis la constitution, notamment :

Le changement de dénomination de la société apportée initialement (WITS PERFORMANCES devenue SUCS'ESS le 8 août 2024)

La création d'une nouvelle société WITS PERFORMANCES le 17 octobre 2024

L'article 6 est modifié pour préciser que l'apport en nature initial concernait la société aujourd'hui dénommée SUCS'ESS et pour mentionner l'évolution du groupe.

3. Mise à jour générale

Les statuts sont mis à jour dans leur ensemble pour tenir compte :

Du transfert de siège social

De l'évolution de la structure du groupe

De la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er août 2025

L'Assemblée Générale approuve les statuts modifiés dans leur intégralité, tels qu'annexés au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des statuts modifiés

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve les statuts modifiés dans leur intégralité, intégrant les modifications décidées ce jour et tenant compte de l'évolution du groupe depuis la constitution de la Société.

Les statuts modifiés, signés par tous les associés, sont annexés au présent procès-verbal et se substituent intégralement aux statuts antérieurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs :

- Au Président, Monsieur Emmanuel GROUSSET, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :
  - Procéder aux formalités de radiation de la Société au RCS du PUY-EN-VELAY
  - Procéder aux formalités d'immatriculation de la Société au RCS de LYON
  - Faire publier les annonces légales dans un journal habilité du département de la Haute-Loire (pour la radiation) et dans un journal habilité du département du Rhône (pour la nouvelle immatriculation)
  - Effectuer toutes déclarations et formalités auprès du guichet unique
  - Mettre à jour les statuts de la Société
  - Accomplir toutes formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale, des organismes sociaux et de tout autre organisme
- Au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

Fait à [redacted] Le 1 août 2025

Le Président

[redacted]

Le Secrétaire

Jerenise GROUSSET

[redacted]

ANNEXE : STATUTS MIS À JOUR

[Les statuts modifiés avec le nouveau siège social sont annexés au présent procès-verbal]